



Cotisations pour la saison 2024-2025

CATEGORIES	NIVEAU	DATE DE NAISSANCE	COTISATION
BABYS	U4 - U6	2019 - 2020 -2021	160 €
JEUNES RBCHC F/G PROV./ELITES	U7 - U18	2006 à 2018	220 €
U19 F RBCHC REGIONALES	2 Entraînements U19 + 1 entraînement Dames		280 €
SENIORS D/H	1 Entraînement		250 €
SENIORS D/H	2 Entraînements		280 €
SENIORS D/H	Entraînement uniquement		120 €
U14 F BCA REGIONALES U16 F BCA REGIONALES	Cfr ci-dessous		320 €
U14 G BCA REGIONAUX	Cfr ci-dessous		350 €

La cotisation à payer dépend de l'équipe dans laquelle votre enfant est titulaire.

Uniquement pour les enfants affiliés au RBCHC et qui payent leur cotisation à notre club

Déduction de 20 € sur la totalité des cotisations si 2 joueurs d'une même famille sont affiliés au club,

Déduction de 50 € sur la totalité des cotisations si 3 joueurs ou plus d'une même famille sont affiliés au club.

Modalités de paiement :

Pour tous les joueuses/joueurs qui sont affiliés au RBCHC et jouent sous le matricule du club, le montant est à payer au compte IBAN BE48 7512 0776 3027 du club, en mentionnant le Nom, Prénom et l'équipe de votre / vos enfants. La cotisation doit être payée pour le 15 OCTOBRE, au plus tard.

Les joueuses U16 Régionales nées en 2009, affiliées au RBCHC, qui jouent et s'entraînent toute la saison à Herve-Battice sous le statut BCA paient les 320 € de cotisation au club de Herve-Battice (une invitation à payer du BCA leur parviendra prochainement).

Les joueuses U16 Régionales nées en 2010, affiliées au RBCHC, qui jouent et s'entraînent du 1^{er} août au 31 décembre à Herve-Battice puis à partir du 1^{er} janvier 2025 à Henri-Chapelle sous le statut BCA paient les 320 € de cotisation au club de Henri-Chapelle.

Tous les joueurs U14 Régionaux qui s'entraînent et jouent toute la saison à Henri-Chapelle sous le statut BCA paient les 350 € de cotisation au club de Henri-Chapelle quel que soit le club de leur affiliation.

Pour les joueuses et joueurs affiliés au club de Henri-Chapelle et qui payent leur cotisation à notre club :

- *si vous souhaitez des dispositions particulières pour le paiement de la cotisation, n'hésitez pas à contacter notre trésorier Réginald GENNEN au 087/89.10.48 ou par mail : bchc.tresorerie@gmail.com*
- Tout joueur qui n'aura pas payé sa cotisation au 15/10/2024, recevra dans les 15 jours qui suivent un mail de rappel et ne sera plus aligné pour les matchs de son équipe, tant que celle-ci ne sera pas arrivée sur le compte du club.
- Si un joueur ne paye pas sa cotisation, toute mutation administrative vers un autre club, sera bloquée jusqu'à la réception du montant dû.

La cotisation couvre l'affiliation à la Fédération, l'assurance contractée pour chaque membre ainsi que les frais de fonctionnement, d'entraîneurs et de coaching. En cas d'accident survenu lors d'un match ou d'un entraînement, l'assurance de la Fédération prend en charge une partie des frais qui ne sont pas remboursés par votre mutuelle ou votre assurance personnelle.

Il n'est plus nécessaire de nous faire parvenir un formulaire de demande d'intervention mutuelle pour la cotisation. Le système de gestion du club génère automatiquement une attestation qui arrivera dans votre boîte « mails » pour autant que vous nous ayez communiqué votre adresse mail correcte.

A leur demande, les parents de tous les affiliés au RBCHC de < de 15 ans à la date du paiement de la cotisation et du droit d'inscription à un stage organisé par le R.B.C.H.C. pourront également obtenir une déclaration ONE du club reprenant les différents montants. Cette attestation devra être jointe à votre déclaration fiscale annuelle et vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt qui s'élève approximativement à 45 % du montant renseigné. Votre demande pour l'année civile 2024 devra être adressée, avant fin février 2025, uniquement par mail, à notre trésorier Réginald GENNEN au point de contact : bchc.tresorerie@gmail.com

Information : la recette globale des cotisations ne représente que 40 % des frais de fonctionnement du club pour toute une saison. Les autres activités, telles que la tenue du bar pendant les matchs, le soutien des sponsors, le Bbq de fin de saison, la St Nicolas, l'opération 1.000 boulets, les tournois et toutes les organisations extra-sportives doivent nous permettre d'apurer les 60 % restants.

Le C.A. du Royal Basket Club Henri-Chapelle vous souhaite une excellente saison 2024-2025.

Jean SCHOONBROODT
Président
0473/11.01.61